

LES IMMIGRÉS ACADIENS AU XVIII^e SIÈCLE

Une colonie en Poitou

Introduction

Colons français, partis outre-Atlantique dès 1604, les Acadiens, chassés de leur nouveau pays par les Anglais 150 ans plus tard, déportés lors du Grand Dérangement de 1755, errent pendant une dizaine d'années sur les côtes françaises. On proposera à un grand nombre d'entre eux de quitter le littoral pour participer à la formation d'une entité agraire en Poitou.

Exil et errance

Suite au traité de Paris, en 1763, de nombreux Acadiens, exilés dans les colonies anglaises, demandent à rejoindre des colonies françaises comme Saint-Domingue. Mais ils en reviennent, repartent, puis gagnent définitivement le sol français de 1769 à 1775.

Les nombreux Acadiens, malades, affamés, pratiquement nus, qui meurent durant le voyage de traversée, sont jetés par dessus bord ; d'autres décèdent une fois parvenus à terre. De fin 1758 à 1763 les ports des côtes françaises voient débarquer tous ces immigrants.

| <u>PRENOMS</u> | <u>NAISSANCE</u> | <u>EVENEMENTS</u> |
|--------------------|---------------------------|---|
| Marguerite-Blanche | Vers 1752 en Acadie | x Pierre Faulcon |
| Gertrude | Vers 1754 en Acadie | † durant la traversée en 1758-1759 (jeté par dessus bord) |
| Paul | Vers 1755 en Acadie | † durant la traversée en 1758-1759 (jeté par dessus bord) |
| Charles | Vers 1756 en Acadie | † durant la traversée en 1758-1759 (jeté par dessus bord) |
| Fabien | Vers 1757 en Acadie | † durant la traversée en 1758-1759 (jeté par dessus bord) |
| Anne-Gertrude | 17 mai 1760 Bretagne | x Paul Sauvion le 27 novembre 1780 à Archigny |
| Paul | 10 mars 1762 Bretagne | x Marie Sauvion le 27 novembre 1780 à Archigny |
| Fabien-Amateur | 27 novembre 1763 Bretagne | Venu en Poitou il partit pour Nantes et pour la Louisiane |
| Jean-Baptiste | 9 juin 1766 Bretagne | x Jeanne Dubois le 25 janvier 1791 à Archigny |
| Dominique | 11 mars 1768 Bretagne | x Madeleine Epin le 18 juin 1773 à Archigny |
| Geneviève-Anne | 22 avril 1770 Bretagne | x Fulgent Bideau le 1er janvier 1790 à Archigny |
| Marie-Josèphe | Nièce orpheline | Adoptée par son oncle et sa tante. x Martial Arnault |

x mariage, † décès.

La destinée des enfants d'Ambroise Guillot et Théotiste Daigle¹ l'une des principales familles établies en Poitou

Dès leur arrivée en France, ces réfugiés sont pris en charge par l'administration des ports qui s'occupe de les loger et de faire hospitaliser les malades et les vieillards. Le ministre Choiseul fait attribuer à chaque personne une solde non négligeable de 6 sols par jour, soit 108 livres par an, l'équivalent de la pension accordée aux invalides de la marine. En 1773, on dénombre, en France, 2566 « vrais Acadiens »².

Partis 150 ans plus tôt pour découvrir une terre d'accueil, ils reviennent, immigrants, sur leur terre d'origine. Et ce pays de leurs ancêtres, qui n'est guère accueillant, leur fournit certes une solde, mais ni logement ni travail aptes à leur redonner une dignité perdue dans cette déportation.

L'histoire des Acadiens est un long exil.

Qui sont-ils ?

La campagne du Haut-Poitou contribue majoritairement à peupler l'Acadie. Les cantons de Poitiers

¹ Guy-Charles Bugeon, *Les fermes acadiennes du Poitou et leurs occupants de 1774 à 1793*, p. 126.2

² Ernest Martin, *Les Exilés Acadiens en France au XVIII^e siècle et leur établissement en Poitou*, p. 105.

et de Châtellerauld fournissent des ruraux vivant difficilement dans une France affamée et frappée régulièrement par la peste. De la région châtelleraudaise plusieurs sont partis, dès 1642, tenter leur chance, mais aucun retour n'est confirmé dans ces communes, même lors de l'installation des Acadiens sur les terres du marquis de Pérusse des Cars en 1773.

| Village | Noms |
|----------------------|--|
| Senillé | François Leroux dit Cardinal, Michel Roy dit Châtellerauld |
| Naintré | Léon Levrauld sieur de Langis et de La Maisonneuve |
| Domine | Michel Dugay |
| Beaumont | Charles Déséry dit Latour |
| Saint-Cyr sur Vienne | François Grémillon dit Saint-Cyr, Pierre Toussalin dit Léveillé |
| Traversay | René Plourde |
| Dissay | Etienne Paquet, Gilles Galipeau dit Lepoitevin, Antoine Galipeau, Antoine Tesserot, Louis Provost |
| Bonnes | Etienne Dauphin, Pierre Martin, Catherine Barroux, François Arsendeau |
| Bignoux | Marie Bouart |
| Vouneuil sur Vienne | Etienne Giraud dit Brindamour |
| Leigné les Bois | Vincent Pichereau |
| Châtellerauld | Pierre Chedeau, Louis Bonnodeau dit Châtellerauld, Jean Picard, Pierre Doffin dit Montorgueil, Pierre Guignon dit Lafranchise, Claude-Vincent Rousset dit Châteaufort, Jean Giroux dit Bellétoile, Charles Tenault |

Quelques pionniers partis des communes proches du futur établissement d'Archigny³

Si à leur départ de France ils sont surtout paysans, les Acadiens, après 150 ans passés à pourvoir aux nécessités de la colonie, y ont adapté leur mode de vie et donc leurs métiers basés sur la pêche, la forêt et l'artisanat.

Les patronymes portés sont peu nombreux, mais ils ont tous la consonance de ceux de l'ouest de la France.

Les rapports du commissaire général de la marine Lemoyne montrent que, contrairement aux paysans de France, de nombreux Acadiens savent signer leur nom, écrire, rédiger des pétitions et s'exprimer clairement. Ils ont conservé, de cet ouest de la France, quitté un siècle et demi plus tôt, la langue et un patois peu différent.

Leur foi catholique est intense, les liens sociaux et familiaux primordiaux et l'engagement patriotique très fort. Ils sont droits et honnêtes. De leur vie antérieure à 1755, ils conservent un esprit d'indépendance et des habitudes démocratiques incompatibles avec les conditions politiques et sociales régissant la France à leur arrivée, et forment, indéniablement unis par une importante sociabilité, une nationalité acadienne.

Les années passées sur les côtes françaises ne leur fournissent que quelques petits travaux complémentaires à la solde de l'État. Aucun métier, surtout pas la culture de la terre, ne leur est proposé. En plus de leur déracinement ils partagent la misère du peuple paysan de France.

Différents projets d'établissement

Plusieurs politiques de gestion de ces familles sont envisagées. Le but principal est de pourvoir les Acadiens de la terre nécessaire pour qu'ils puissent devenir membres, à part entière, de la paysannerie française. Parmi de nombreux projets éphémères, induits par cette main d'œuvre vacante, figure celui d'un établissement à Belle-Ile-en-Mer qui est un échec.

³ Robert Larin, *La contribution du Haut-Poitou au peuplement de la Nouvelle-France*, p. 110 à 138.

La seule région de Saint-Malo regroupe 1727 Acadiens. Les députés de ce groupe prennent en charge les revendications et resserrent les liens. Plusieurs demandes pour aller en Louisiane sont transmises au ministère de la marine et sont refusées.

En 1772, différents événements, comme des demandes de départ pour l'Espagne, sont portés à la connaissance du roi qui, pensant les Acadiens déjà installés, exprime colère et consternation face à leur situation.

Il est décidé que le secrétaire d'État Bertin s'occuperait de leur établissement et que l'abbé Terray, contrôleur général, mettrait à disposition les fonds nécessaires à leur subsistance et à leur installation. Lemoine parcourt les ports où se trouvent les Acadiens afin de leur faire part du projet du marquis de Pérusse de les accueillir sur ses terres de Monthoiron, ce dernier ayant été sollicité par le gouvernement pour les y installer.

Le marquis de Pérusse des Cars⁴

Le principal protagoniste de l'implantation de l'établissement acadien en Poitou est Nicolas de Pérusse des Cars, marquis de Monthoiron, grand seigneur physiocrate qui fait partie de ces esprits éclairés du siècle des Lumières prétendant que la richesse d'un pays provient essentiellement de son agriculture. Née de sa rencontre avec Turbilly pendant la guerre de Sept Ans, une idée de défrichement fait son chemin.

Le gouvernement envisage l'établissement des Acadiens sur les terres du marquis dès 1773. Il accepte, espérant, avec leur aide, prouver « *qu'il n'était écrit nulle part que les brandes poitevines dussent rester éternellement en brandes* »⁵.

Le comte de Blossac

Intendant du Poitou, Paul Esprit Marie de la Bourdonnaye, chevalier, comte de Blossac, marquis de Tymeur, est né en 1716 à Goven en Bretagne. C'est un grand administrateur et il rejoint les idées de Pérusse sur l'agriculture en Poitou. Dès l'acceptation du projet du marquis pour l'établissement des Acadiens, il s'engage à ses côtés, lui apportant conseils, soutien et protection. Dans cette entreprise, une amitié s'instaure qui dure au-delà de l'aventure acadienne.

L'établissement des Acadiens

Les projets d'une entité agraire

Deux projets s'affrontent, celui du marquis de Pérusse et le projet ministériel.

Début 1773, Pérusse propose un projet qui établirait 200 familles, permettant à chacune d'entre-elles d'être propriétaire d'un terrain de 176 boisselées⁶, mesure de Châtellerauld, sur lequel seraient construites une maison, avec laiterie et étable, une grange et une cabane à outils. Deux bœufs, deux vaches, d'autres animaux et des outils viendraient compléter la propriété.

Il ferait de la plus grande des fermes une école d'agriculture.

Le plan de cultures, suite au défrichement, est établi jusqu'en 1776.

Lemoine n'arrive pas à recruter le nombre de familles prévues. Afin d'attirer les colons, Pérusse propose, sur les conseils de Sarcey de Sutières, savant agronome adjoint par le ministre Bertin, et contrairement au projet initial, de supprimer la rente en seigle et de réduire d'un tiers la redevance qui doit lui être payée par les Acadiens. Les hommes et les garçons de 20 ans et plus seraient nourris sur leur lieu de travail et auraient 5 livres par mois, les plus jeunes ne touchant que 3 livres. Les femmes et les enfants, non employés à l'établissement, conserveraient leur solde quotidienne de 6

4 Françoise Glain, *Deux grands hommes de la ligne acadienne, le marquis de Pérusse des Cars et le comte de Blossac*, CCHA, Revue d'Histoire du Pays Châtellerauldais, N° 20, Décembre 2010, p. 101.

5 Ernest Martin, *op. cit.* p. 144.

6 Étendue que l'on peut ensemer avec 1 boisseau de froment. La boisselée de Châtellerauld = 9 ares 89.

sols. On essaierait toutefois de leur trouver du travail.

Le marquis se réserve la rente féodale et foncière payable à la St Martin d'hiver, échelonnée, selon les cultures, de 1776 à 1786.

Une exonération de 30 années d'imposition royale et de 15 années de dîme est proposée aux Acadiens ainsi qu'une dispense des droits et lods pendant 20 ans.

Le ministère, quant à lui, qui veut établir non seulement 1500 colons mais tous les Acadiens, réduit de 45 % les besoins financiers de Pérusse, lui proposant 600 000 livres au lieu des 1 104 000 livres nécessaires pour l'établissement de 150 familles.

S'en suivent des problèmes financiers pour le marquis, qui, aidé de Blossac, va quand même tenter de fonder l'établissement.

La région de l'établissement

La communauté agraire doit s'établir sur un territoire englobant les communes de Monthoiron, Archigny, Cenon, La Puye et Saint-Pierre-de-Maillé. Les villes les plus proches sont Poitiers et Châtellerault. Cette dernière, où restèrent environ un millier d'immigrés Acadiens, est à cette époque peuplée d'environ 9000 habitants. Son commerce et son industrie sont en déclin, le port fluvial se limitant à accueillir quelques bateaux transportant eau-de-vie, cognac et blé.

Les seuls cours d'eau proches de l'installation sont les deux branches de l'Ozon et leurs petits affluents. Les eaux de pluie sont avalées par des vallées sèches formant le socle calcaire sur lequel reposent les terres imperméables.

Sur le plateau archinois, datant du jurassique supérieur et constitué en majorité d'argile, la terre est très sèche et dure en été, imperméable et gorgée d'eau en hiver. Sur les parties élevées du plateau on rencontre des sables marbrés très fins de couleur gris clair appelés *terre de brande*⁷ ou *bornais*. Dans le Haut Moyen Age, cette région était recouverte par la forêt de la Noë composée de chênes, noyers et poiriers sauvages, et parsemée de trous d'eau appelés *fosses* et *marchais*. Les « *forêt d'Archigny* »⁸ et « *forêt de Cenon* »⁹ subsistent jusqu'au XVI^e siècle, puis, à la déforestation sauvage succèdent genêts, bruyères, ronces, épines et brande, sorte de bruyère pouvant atteindre 3 mètres de hauteur. C'est ce paysage, qu'il leur faut défricher, qui apparaît aux Acadiens en 1773, et c'est de ce *bornais* et de cette *brande* que sont composés les murs de leurs fermes.

Les terres et maisons destinées aux Acadiens sont situées de part et d'autre du « *grand chemin* » conduisant de Châtellerault à Saint-Savin.

L'arrivée

Louis XV l'avait décidé, les Acadiens seraient « *attachés à la glèbe de France* »¹⁰. Il fallait donc maintenant les installer.

Le 15 août 1773, Lemoyne reçoit l'ordre de regrouper les Acadiens. Deux bateaux partent de Saint-Malo le 25 août pour débarquer à La Rochelle. De la mi-septembre à la fin novembre, 497 Acadiens arrivent à Châtellerault par route, partis de La Rochelle *via* Niort. Mais, pris de vitesse, le marquis de Pérusse et le comte de Blossac se trouvent devant un manque d'hébergement flagrant, les constructions prévues étant à peine commencées.

En attendant l'avancement des bâtiments, on les place à Châtellerault, à l'abbaye de l'Étoile et au château de Marsugeau situés à Archigny. Les Acadiens hébergés sur ces deux sites, proches de l'établissement, sont chargés d'aider monsieur de Sutières à la construction des fermes.

De robustes laboureurs sont attendus pour le défrichement et la culture de terres difficiles. Il en arrive quelques uns, mais tous accompagnés d'enfants, d'orphelins, de veuves et de vieillards. Les

7 Dans ce texte, les mots en italique, sans guillemets, sont des termes usités localement.

8 Rédet, *Dictionnaire Topographique de la Vienne*, 1881.

9 *Idem*

10 Ernest Martin, *op. cit.* p.119, ch. VI.

mauvais rapports entre le marquis et Lemoyne s'enveniment. Pérusse est désabusé par ce peu de main-d'œuvre, mais Lemoyne a placé, sans respect du contrat passé, une grande partie des Acadiens.

Puis de mai à juillet 1774 de nouveaux Acadiens débarquent à Châtellerault, portant le nombre total d'immigrés à 1472. D'autres sont prévus dont le marquis tente de différer la venue. Une lettre de Blossac à l'intendant de Caen est assez explicite : « *Les établissements destinés, monsieur, aux Acadiens dans les landes de Monthoiron en Poitou n'ayant pu être prêts aussitôt qu'on l'avait espérée, trouvés bon que je vous demande de donner vos ordres pour que ceux qui sont encore dans votre Généralité ne nous viennent point sans qu'on le demande. Il seroit aussi difficile de les loger que de les occuper et il est à propos de ne les priver des ressources que leur procure leurs résidences actuelles, que lorsque leur établissement sera dans le cas de leur en tenir lieu...* »¹¹.

Trois mois plus tard, Terray fait activer, auprès de ce même intendant, l'arrivée des Acadiens !

Trois syndics sont aussitôt nommés pour faciliter la communication avec la communauté acadienne. Gabriel Berbudeau, Acadien, ancien chirurgien, devient le médecin de la colonie.

L'évêque de Poitiers, Mgr Beaupoil de Saint-Aulaire, dont certaines terres doivent être défrichées par les réfugiés, propose l'église abbatiale de l'Étoile comme paroisse aux Acadiens, mais c'est la petite église de Cenan qui en fait office une fois la colonie installée. L'abbé Coll, très féru d'agriculture, et qui avait accompagné les Allemands sur les terres de Monthoiron, est chargé par Pérusse de dispenser la religion aux Acadiens.

Les Acadiens de Châtellerault

L'arrivée de ces 362 familles perturbe l'organisation de Châtellerault. Où loger tout ce monde démuné, mal vêtu pour l'hiver proche, affamé ? On réquisitionne les maisons vacantes de Châteauneuf, toutes plus insalubres les unes que les autres. Mais on manque encore de place et il faut loger les derniers arrivants dans un entrepôt en attendant une ultime répartition. Avec insistance, car ils ne veulent pas se séparer, on en dirige vers Targé, Monthoiron, Archigny, Leigné-les-Bois et Chauvigny.

On ne peut envoyer ces Acadiens sur le lieu de l'établissement. Comment loger tout ce monde dans quinze maisons tout juste terminées ?

On essaie de trouver du travail aux valides, les jeunes étant placés comme domestiques chez des amis du marquis, les femmes se voyant confier du coton et de la laine à filer. La moitié d'entre eux au moins reste en ville, ne rejoignant jamais la colonie.

Il est à noter que ces familles se sont séparées à l'arrivée, une partie allant à l'établissement, une partie restant à Châteauneuf puisque nous retrouvons des patronymes identiques sur les listes d'enregistrement. Nés de familles acadiennes châtelleraudaises, des enfants ont été baptisés à l'église Saint-Jean l'Évangéliste, église paroissiale des Acadiens de la ville.

Familles acadiennes arrivées en 1773 en Poitou

Nous avons signalé les patronymes communs à La Ligne et à Châtellerault par une écriture italique.

| |
|---|
| <i>Albert-Angilbert-Arcement-Aucoin</i> |
| <i>Babin-Barbe-Barillot-Basset-Bellemer-Benard-Benoist-Berbudeau-Bernard-Bertrand-Billeza-Blanchard-Bonfils-Bonneau-Bonnevie-Bonniere-Boudrot-Bourbon-Bourg-Bourgeois-Boutary-Boutet-Brasseau-Brasseur-Braud-Briand-Broussard-Bunel</i> |
| <i>Caillouet-Caissier-Canivet-Carret-Castel-Chaillou-Chassepied-Chiasson-Clémenceau-Clément-Cloccinet-Commaux-Coniam-Convêque-Cordue-Couillaud-Courtin-Cousin-Crochu</i> |
| <i>Daigle-Damour-Dantin-Darois-Delaune-Doiron-Doucet-Drappeau-Dubois-Dugast-Dumont-Duon-Duplessis-Dupuis-</i> |

11 Damien Rouet, *L'insertion des Acadiens dans le Haut-Poitou et la formation d'une entité agraire nouvelle : de l'Ancien Régime au début de la monarchie de juillet (1733-1830)*, thèse de doctorat 1994, p. 410, n° 7.

| |
|---|
| Darambourg-Durel-De Laforestrie |
| Forest-Fouquet |
| Galien-Gaudet- <i>Gautrot-Gervais Paris-Giguil-Girard-Giroire-Granger-Grossin-Guedry-Guerin-Guesnier-Guibourg-Guillot-Guibon-Gusman</i> |
| <i>Hachet-Hallièrre-Hamon-Hapart-Harbourg-Hébert-Hervé-Holley-Huert</i> |
| Jacquemin-Jacquer-Jouan |
| <i>Labauve-Lafaye-Lagarelle-Lalande-Lamoureux-Langlois-Landry-La Roche (de)-Laurenty-Lavergne-Lebert-Leblanc-Lebrun-Lecoq-Legaigneur-Léger-Legendre-Lejeune-Lemestre-Leprince-Leroy-Levir-Levron-Livoire-Longuespée</i> |
| Maillet-Martin-Mazère- <i>Mélanson-Métra-Michel-Mondion (de)-Montet-Montréal-Moreau-Moulaison-Moyse-Mius Dantremont</i> |
| <i>Naquin-Noël</i> |
| Olivier-Ozelet |
| <i>Paris-Patry-Pierre-Pinel-Pinet-Pitre-Poirier-Pétry-Poitier-Porcheron-Poujet-Précieux-Prieur</i> |
| Quessy-Quimine (Kimine) |
| Rassicot-Renault- <i>Richard-Robichaud-Rosereux</i> |
| Saunier-Savary-Segoillot-Semer-Sire |
| <i>Temple-Terriot-Thibodaux-Thuillier-Tollieret-Trahan-Turpin</i> |
| Use |
| Valet-Vallois-Varangue-Videt- <i>Vincent</i> |

Quelques recherches¹² localisent des réfugiés de Saint-Domingue sur le Châtelleraudais :

- par lettre du 15 frimaire an VIII (6 décembre 1799) la municipalité de Vouneuil-sur-Vienne signale au département la présence dans sa commune de Renée, Marie, Sophie d'Abnour, propriétaire colon à Saint-Domingue,
- les 7 membres d'une famille Richard, âgés de 9 à 20 ans, sont dits « américains » et sont secourus par la municipalité de Poitiers en l'an IV,
- Alexandre Poirier, réfugié de Saint-Domingue, est signalé au canton le 13 floréal de l'an V (2 mai 1797) par la municipalité de Dangé-Saint-Romain, et est secouru par le département. Aucune autre information,
- Alexandre Piorry est signalé le 3 prairial an VI (22 mai 1798). Il serait aisé de confondre Alexandre Poirier et Alexandre Piorry, mais rien ne nous y autorise. Ce dernier, notaire, a été obligé d'abandonner son projet au Verretes sur l'île de Saint-Domingue et s'est réfugié à Châtellerault. Il demande au département l'autorisation de s'installer notaire dans cette ville. Le nombre de notaires étant limité à 6, il essuie un refus et insiste, affirmant que de nombreux citoyens demandent l'établissement d'un nouveau notaire. Maître Rivière est décédé et Maître Gallet a été nommé à sa place, alors que Piorry avait fait sa demande avant lui. Ses lettres de surprise à l'administration restent sans réponse. Il porte plainte contre ledit Gallet qui, contrairement à lui qui ne vit que de charité, a déjà un revenu de défenseur et consultant au tribunal correctionnel. Il précise que son départ de Saint-Domingue l'a ruiné et qu'il doit entretenir son père invalide. Face à ses cris d'injustice, le département renvoie le dossier à la municipalité de Châtellerault.

Nous avons essayé de retrouver des traces de cet Alexandre Piorry. Une charge a dû lui être attribuée en dehors de Châtellerault puisqu'on le retrouve, de l'an VIII (1799) à 1828 installé comme notaire à Dissay, village situé à quelques lieues de Châtellerault en direction de Poitiers. Son successeur dans cette commune fut Pierre-Philibert Piorry de 1828 à 1834 ; puis Pierre-Placide Piorry aura une étude à Vivonne dans la Vienne, de 1851 à 1857¹³.

¹² Informations fournies par Gwenaël Murphy.

¹³ AD86, table des notaires par noms.

Infrastructures de l'établissement Acadien

Sur les 30 maisons préconisées pour 1773 par l'abbé Terray, Pérusse n'en construit que 15. À terme, ce sont 150 fermes qui doivent être réalisées. Seulement 58 sont réellement édifiées. Leur plan est celui, non pas des petites borderies mais des métairies poitevines de cette époque, à savoir une pièce à vivre, une grange et une écurie attenantes.

Ces maisons, dites acadiennes, ne ressemblent en rien à celles, en bois, bâties en Acadie. Elles ne sont acadiennes que de nom puisque liées aux immigrants pour lesquels on les édifie.

Il est impossible en si peu de temps d'extraire les pierres nécessaires à la construction. L'idée d'habitations en bois soumise par Blossac n'est pas retenue ; celle de Pérusse l'est, différenciant ainsi l'habitation poitevine, en pierre de tuffeau, de celle construite pour les Acadiens. En effet, il décide de bâtir, comme cela se fait en Normandie, des maisons aux *murs de bauge*. Les matériaux, *bornais* et *brande*, sont sur place. Mais aucun poitevin n'a jamais construit de ces murs et un charpentier-gâcheur normand, Jean-Jacques Gervais-Thomas, est diligenté par Lemoyne pour montrer aux maçons poitevins comment pétrir la brande et le bornais. Toutes les maisons destinées aux Acadiens sont construites à l'identique. Les murs en *pisé* de brande ou *bousillis* reposent sur une assise d'1 mètre de hauteur, composée de gros silex, des *chailles*, et la charpente et les ouvertures sont en bois issu de forêts privées locales ; le sol est en terre battue, et pour gagner du temps, le toit, en attente d'ardoises, est en brande. A cette ferme s'ajoutent une fosse, ou mare, creusée pour récupérer l'argile destinée à la fabrication des fermes, et un jardin.

Ces habitations, à la demande des Acadiens, sont réparties par villages allant de 2 à 8 habitations et s'échelonnent de part et d'autre du « *grand chemin de Berry* » renommé « *La Ligne* » ou « *La Ligne acadienne* ». Un puits, qu'il a fallu creuser, et un four, qu'il a fallu construire, sont disposés pour l'usage de trois maisons. Le village-type est celui des Huit-Maisons à Archigny, composé de 8 fermes échelonnées face à face le long du chemin allant de Marsujeau à l'Étoile. De ces Huit-Maisons, l'une d'elle, la n° 10, a été rénovée il y a quelques années, conservant malgré tout son *bousillis*, sa terre battue et sa structure originelle ; elle est devenue la « Ferme-musée acadienne ».

Des défricheurs, des maçons, des charpentiers sont recrutés pour les travaux de terrassement, construction, réfection du grand chemin sur 7 lieues et traçage des routes reliant les différents villages. Des charrues, des charrettes, des bœufs et leur fourrage, du bois d'œuvre sont achetés pour ces différentes tâches.

Un plan de l'établissement acadien de l'époque mentionne les noms donnés par le marquis aux différents villages. Au fil du temps des noms d'origine populaire les ont remplacés, eux-mêmes modifiés par d'autres appellations générées par la mémoire collective, par exemple « *Le Village de Pérusse* » est devenu « *l'Acadie* » puis « *La Maison à Romain Daigle* »¹⁴. Des numéros d'attribution sont donnés aux maisons.

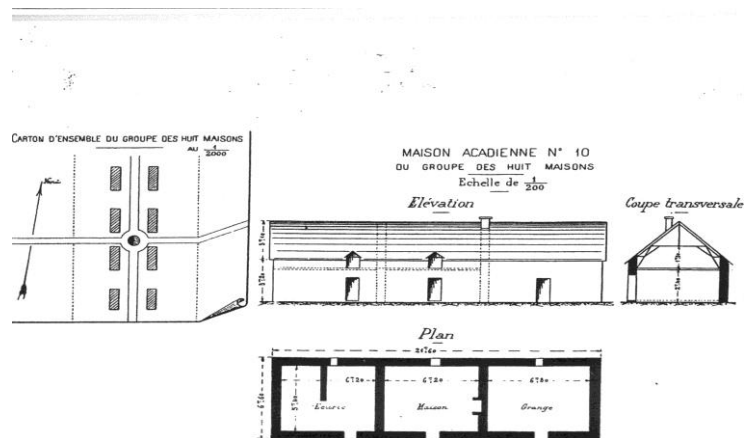


Ancienne métairie poitevine en tuffeau
© coll. C.Pauly



Maison dite Acadienne en bousillis et fondation silex
© coll. F. Glain

14 Ernest Martin, *op.cit.* p. 310.



Plan d'une maison dite acadienne
 Coll. Ferme-musée acadienne d'Archigny

La colonie acadienne

Installation et difficultés de vie

Le 10 mai 1774, Louis XV décède. Tous les ministres sont remplacés, et de tous ceux qui ont participé à l'établissement des Acadiens il n'en reste aucun. Même Terray est remplacé par Turgot. Toutes ces nouvelles têtes intriguent, liquident, réfléchissent politiquement et économiquement pendant 2 ans, oubliant les Acadiens.

Pérusse est donc libre de mener ses activités comme il le désire, toujours assisté de Bertin, de Blossac, et de Sarcey de Sutières.

Les constructions avancent et plusieurs villages sont prêts à accueillir les colons qui s'installent par groupes de 10, et, suivant la directive du Ministre, selon l'ordre d'arrivée. Sarcey de Sutières est le directeur technique de l'établissement et apporte à la colonie ses solides connaissances en agronomie et en matériel de labour. Mais, comme nous l'avons vu précédemment, les hommes valides ne sont pas la majorité et ils sont encore moins capables ou désireux de travailler la terre. Pour pourvoir à ce manque, un projet d'institution d'agriculture, qui faisait partie du premier projet de Pérusse, se met en place, appuyé par Blossac qui souhaite le développement d'une bonne agriculture en Poitou, et désiré par Sutières qui doit en être le directeur. Dès octobre 1773, de jeunes Acadiens, aidés de colons allemands restés depuis 1762 sur les terres du marquis, se mettent au défrichement de 2000 arpents¹⁵ de brandes, soit environ 13 hectares. Défrichements difficiles, dur labour des terres pour préparer les nouvelles semences destinées à la production de l'automne suivant. Cette école s'appelle Champfleury et est située, à l'époque, sur la commune de Leigné-les-Bois.

Il en va de même sur les parcelles attribuées aux différentes fermes. Terre défrichée au rythme d'1 hectare par hiver à condition d'être équipé d'un bon train de labour attelé de deux bœufs, labourée, travaillée... les Acadiens en prendraient-ils jamais possession ? Et si oui quand ? Les conditions et avantages négociés lors de leur venue seraient-ils respectés ?

Aucun cahier des charges n'a été établi et le nouveau gouvernement n'a pas le temps de s'occuper du statut de l'établissement. Lemoine insiste et demande qu'un acte fixant les obligations des uns et des autres soit rédigé, puis réclame une atténuation des poursuites pour les retards de paiement des redevances. Le gouvernement est sourd.

¹⁵ 15 Arpent de Châtellerault = 65,95 ares

Les colons refusent alors de continuer le défrichage.

Révolte et départ

Ils sont fatigués, harassés, la solde des vieillards a baissé, les pensions ne sont pas payées, les lettres de patente et les titres de propriété toujours attendus. Même les bœufs manquent à certains pour le labour de leur terre. Comment alors se nourrir si l'on ne peut semer ? Et la famine de 1774 fait tomber les familles acadiennes, qui n'ont pas eu le temps de récolter, dans une grande misère.

Une supplique, que l'on peut situer en 1775, est adressée par les Acadiens à l'Intendant du Poitou :

« à Monseigneur l'Intendant de Potiee

Monseigneur

Le petit nombre de familles acadienne qui ont axepté avec reconnaissance les grace que le roy a bien volus nous accorder a notre mintien dans la province du poitou se sont dévoués à y travailler courageusement de toutes leur force au défrichement des habitations que sa majesté a bien vouslus nous donner pour y vivre à la venir en y travaillan. Mais à présent les force nous manque de tous coté temp pour notre vie que de no beuffe pour nous voir la neuf moy qui nous son due. Il y a de la majeure partie de nos confrère qui son dans la dernière nésesité ; on ne trouve plus de crédit pour nos beuffes, le fourage que l'on nous a donné il est dépencé et même plus. Il y en a qui en vont achetée pour sauvée les beuffe. Jusqua pressent les blée dus printen sont semmé mais il faudrait travailler à disposer le terrin pour semmer le forment au moi d'octobre prochain. Ces pour quoi sis votre grandeur vouslai nous faire donné quelque chose temp pour nous que pour nos beuffe nous vous en serion bien obligée. Tous nous ne cesseron de dire cermoneux au ciele pour votre Conservation et prospérité de Votre Grandeur »¹⁶.

La part est belle aux meneurs, dont le chef, Jean-Jacques Leblanc, harangue les colons et les incite à partir. Nombreux veulent quitter le Poitou, où, à ce que leur disent les agitateurs, on les a fait venir pour mieux les faire mourir. L'Espagne, la Louisiane et les ports de mer sont les destinations envisagées. Ils argumentent maintenant n'être pas laboureurs mais marins ou pêcheurs.

En 1860, alors âgé de 83 ans, Benjamin Boudrot, ancien attributaire d'une ferme, interrogé par Rameau de Saint-Père à Bonneuil-Matours, raconte : « *Les plus résolus et les plus entreprenants parmi les Acadiens disaient en venant voir les autres et en parcourant la Ligne « Ah par exemple est-ce que nous resterons ici pour manger de la brande, non non, il faut filer au pays »*¹⁷.

Pérusse et Blossac insistent auprès de Turgot pour que les mécontents soient éloignés de la colonie.

Turgot intercède pour améliorer la situation : le mois de solde de retard est versé, l'autorisation de partir est envisagée pour ceux qui le désirent, les défricheurs sont gratifiés, le versement de la solde assuré jusqu'en 1780 ; tout cela devrait remettre les esprits d'aplomb. Mais les propriétaires poitevins, les paysans et les curés font montre d'hostilité pour se débarrasser de ces colons dont ils jalouent les privilèges.

Le 24 octobre 1775, 116 d'entre-eux embarquent à Châtellerault, de l'actuel quai des Acadiens, sur les bateaux de la Vienne qui les conduisent à Nantes. Deux autres groupes de 314 et 459 personnes embarquent respectivement en novembre et décembre.

Des Acadiens de Nantes arrivent des nouvelles tentant d'inciter les colons restés en Poitou à les rejoindre. D'autres aimeraient revenir en Poitou mais leur demande est refusée. Au grand désespoir de Pérusse, Jean-Jacques Leblanc et deux de ses compagnons font parvenir des messages d'encouragement à désertier la colonie.

Le départ d'un quatrième groupe de 311 colons est ajourné pour cause de mauvais temps et ne part que le 6 mars 1776. Le 13, un dernier convoi se dirige vers Nantes composé de 138 personnes. Quelques familles partent isolément.

¹⁶ Guy-Charles Bugeon, *op.cit.* p. 126.

¹⁷ Damien Rouet, *op. cit.* p. 508.

Aux nombreux Acadiens quittant La Ligne, se joignent tous ceux de Châtellerauld qui sont restés pratiquement 2 ans sans s'intégrer à la colonie.

Les Acadiens veulent quitter Nantes et la France mais la guerre bloque tout espoir de départ ; la paix signée avec les Américains en 1783 fait qu'on les laisse libres de choisir leur destination. Le 27 avril 1784 Louis XVI consent à l'émigration des Acadiens résidant en France.

Depuis 1776, 1434 Acadiens attendent à Nantes cette possibilité de départ.

La comparaison des listes des familles présentes à Châtellerauld, et de celles embarquant pour la Louisiane, fait apparaître que certains sont restés à Nantes, préférant qu'on « *les laisse dans les états du Roy* »¹⁸. Nous retrouvons d'ailleurs des mariages dans différentes paroisses de cette ville, après 1785. Les couples mixtes n'étant pas de « *vrais* » Acadiens ne purent embarquer.

Puis les immigrants émigrent conduits vers la Louisiane le 15 mai et le 1er août 1785 par des bateaux espagnols, aux frais du gouvernement espagnol.

Tous voguant vers cet Eden attendu pendant dix ans.

La Louisiane

Sous domination espagnole, la Louisiane voit arriver, dès 1766, une partie des Acadiens survivants de la Guyane et des Antilles. Environ 3000 Acadiens sont donc déjà sur place le long des rives du Mississippi lorsqu'arrivent les Acadiens de Nantes.

L'association *Racines et Rameaux Français d'Acadie*¹⁹ recense actuellement, dans une liste non exhaustive, 360 000 noms de descendants d'Acadiens de Louisiane, dont environ 100 000 portent le patronyme Le Blanc. De nombreux descendants ne sont pas répertoriés.

Les chiffres fournis par Ronnie-Gille LeBlanc²⁰ donnent 1 000 000 d'Acadiens en Louisiane, mais la plupart ne parlent plus français.

En Poitou

Ceux qui restent

A la colonie poitevine ne restent que 25 familles, soit 157 personnes. De nombreuses fermes sont vides, il faut donc rapidement les occuper. Dominique Brionne, sauveur de Pérusse à la bataille de Klostercamp, et chargé par l'intendant de Poitiers de veiller au bon ordre de la colonie, est logé, avec ses nombreux enfants, dans une maison acadienne. Guillard de la Vacherie, cousin de madame de Pérusse, reçoit deux habitations. En 1776 Pérusse et Blossac sollicitent l'agrément du roi pour former des mariages entre filles acadiennes et garçons poitevins. Le Conseil approuve à condition que ces derniers soient laboureurs, et uniquement laboureurs. Onze mariages ont lieu et 11 maisons sont donc redistribuées. Puis, plusieurs fermes restant vacantes, le gouvernement en accorde deux au lieu d'une aux familles les plus travailleuses et ayant beaucoup d'enfants.

En octobre 1777, Blossac vient à la colonie lotir les terrains. Chaque ferme est dotée de 176 boisselées²¹, mesure de Châtellerauld, et on assure aux colons que les lettres patentes attendues depuis si longtemps vont bientôt statuer sur l'état de la colonie. Elles n'arrivent qu'en août 1783, mais confirment aux colons acadiens toutes les exemptions et privilèges qui leur avaient été promis 10 ans plus tôt.

Pérusse avait pensé, eu égard à sa grande mansuétude, que tous les propriétaires voisins, incluant l'évêque, seraient disposés à accorder aux Acadiens leurs terres enclavées sur l'emplacement de l'établissement. Aux retards administratifs de la bureaucratie parisienne viennent alors s'ajouter les problèmes juridiques liés à la puissance ecclésiastique. L'évêque écrit à ce moment à Pérusse «... *Le roi est maître parce qu'il a la force en main, mais je ne donnerai point mon consentement à*

18 Ernest Martin, *op. cit.* p. 229.

19 3, allée des Jonquilles 17620 Saint-Agnan.

20 Ancien archiviste de l'université de Moncton, Canada, actuellement historien à l'Agence Parcs Canada.

21 Chaque ferme est dotée de 17 ha 40.

l'aliénation gratuite du domaine de mon évêché »²².

Un arrêt du Conseil du 22 février 1774 pour la reconnaissance des terrains et la levée d'un plan général ne peut être appliqué, car faisant soudain apparaître une multitude de propriétaires, petits et grands seigneurs, évêque, paroisse entière, qui prétendent avoir des droits divers sur ces landes. Et malgré l'insistance de Turgot, Necker, Blossac et Pérusse, l'évêque ne cède pas.

En 1784, sont encore vacantes 11 habitations sur les terres du marquis et 8 sur celles de l'évêque. Un arrêt du Conseil du 26 juillet 1785 les attribue à Emilie de Pérusse des Cars, fille du marquis, en dédommagement des pertes subies par son père. Les Acadiens, fidèles au roi de France, restés en Poitou pour travailler une terre promise, seraient-ils jamais propriétaires ?

En 1785, un état des familles²³ composant la Colonie acadienne donne une population de 119 individus, répartis comme suit : *Familles vraies Acadiennes 49 individus, Familles my acadiennes 59 individus, Familles agrégées à la colonie 11 individus.*

Il faut passer une révolution pour qu'en 1793, soit 20 ans après leur arrivée, ils entrent enfin en possession de leurs biens.

L'échec de l'installation en Poitou est évident. Dès lors, il ne reste plus qu'une douzaine de familles dans l'établissement poitevin. L'arpentage et le bornage se font finalement en mai 1792. Les Acadiens deviennent non seulement propriétaires de leur habitation et de leurs terres, mais suite à la confiscation des biens du clergé et à l'abolition des droits féodaux, reçoivent de l'État plusieurs fermes par famille.

La nouvelle communauté acadienne en Poitou

Les familles

Les informations sur les familles venues en Poitou sont dues à André Blanchard, né à La Puye en 1885. Cette généalogie est tirée du plan original établi à la demande du Directoire de Châtellerauld pour déterminer les limites exactes des propriétés des familles acadiennes de La Ligne. Après avoir été longtemps conservée dans les archives familiales, cette œuvre est maintenant consultable aux Archives Départementales de la Vienne. L'association *Les Cousins Acadiens du Poitou*²⁴ continue à amender les fichiers avec des informations généalogiques récentes.

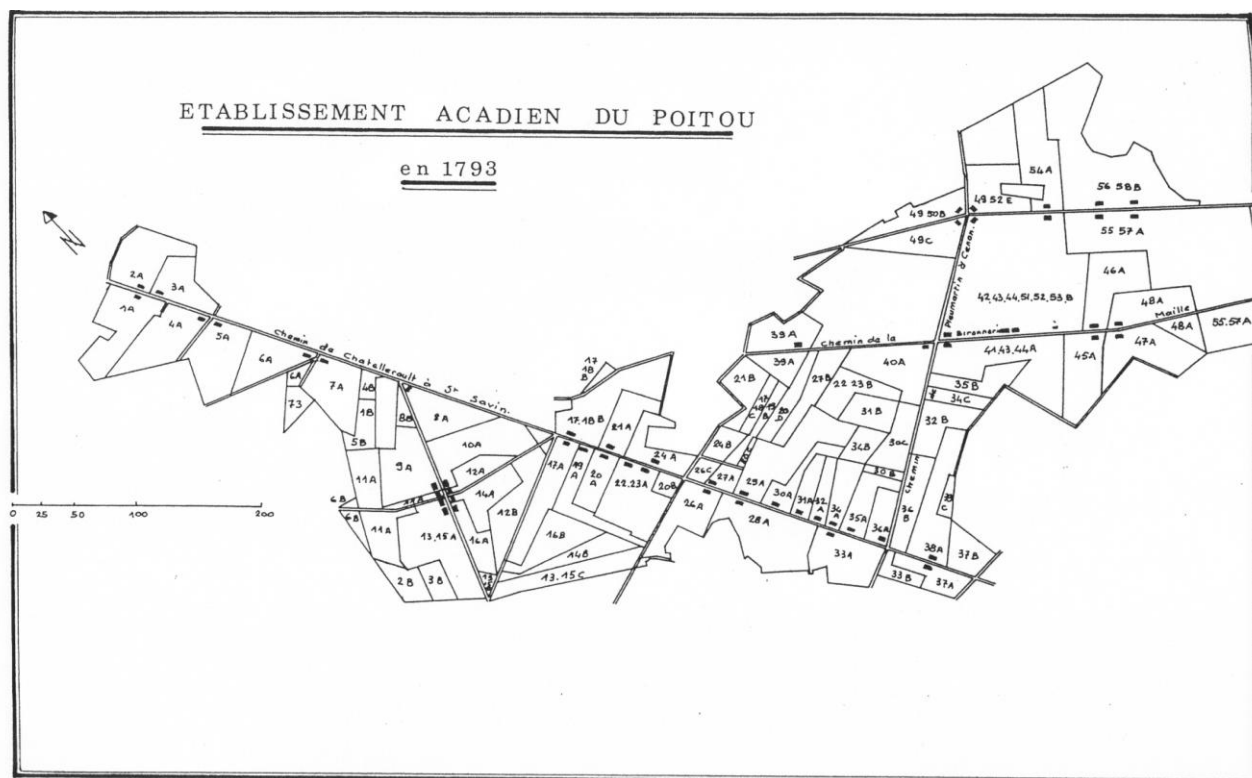
Sur le recensement de Lemoyne de 1773, on peut déjà observer l'importance de quelques familles. Ce sont certaines d'entre elles, restées en Poitou, qui assurent la descendance acadienne en France et font souche sur notre territoire.

Au sein de cette communauté demeurée à la colonie, la famille prime sur toute relation, et nous pouvons constater des liens directs unissant plusieurs groupes familiaux, que ce soit pour les Acadiens restant à la colonie ou pour ceux ayant pris la décision de regagner Nantes puis la Louisiane. Ces interactions sont peut-être la raison du choix de rester unis en Poitou, comme ils l'étaient en Acadie. On trouve ainsi, par exemple, dans la famille Daigle, les parentés suivantes : Guillot, Boudrot, Doiron, Naquin, Giroire, Gautrot, Hébert, Blanchard, Terriot, Trahan, Leblanc, soit la majorité des noms figurant sur la liste des transactions de la colonie acadienne. Pratiquement tous ces patronymes se retrouvent inclus dans chacune des familles de l'établissement. Ces fusions familiales remontent à plusieurs générations, et ne trouve-t-on pas, par exemple, expliquant par là une consanguinité constatée et cause de nombreux décès, Pierre Boudrot, fils de Pierre Boudrot, et Françoise Daigle, sa femme, fille de Marie Boudrot. Pierre et Marie Boudrot étant cousins à hauteur d'une seule génération. Cette consanguinité est réduite par les 26 mariages mixtes qui ont eu lieu de 1774 à 1784 à la colonie.

22 Ernest Martin, *op. cit.* p. 241.

23 Damien Rouet, *op. cit.* p. 223.

24 Mairie, 86210 Archigny.



Plan de l'établissement acadien en 1793

Claude Massé-Daigle, *Chronologie acadienne* p. 13

Et aujourd'hui ?

A partir de 1798 les nouvelles générations sont réparties sur la Ligne mais également dans les villages alentours, à savoir Cenau, où l'on trouve la plus importante concentration d'Acadiens, Archigny, Bonnes, Bonneuil-Matours, La Chapelleroux, Chenevelles, Fressineau, La Puye, Leigné-les-Bois, Monthoiron, Saint-Phèle et Saint-Pierre de Maillé. Plus instruites, plus aisées elles deviennent petits propriétaires, afferment leurs biens et entrent dans la bourgeoisie rurale apparentée à la noblesse. De nombreux notables poitevins ont une ascendance acadienne.

Suite aux mouvements de population des XIX^e et XX^e siècles pour la recherche de travail, un essaimage important a dû se faire dans les villes proches de l'établissement comme Châtelleraut, Poitiers et Tours.

En dehors du Poitou les régions françaises les plus peuplées actuellement par les descendants de ces Acadiens sont Belle-Ile, où 80 % des habitants ont une ascendance acadienne, Rochefort, La Rochelle, Nantes, Morlaix, Cherbourg et Saint-Malo. Mais l'association *Racines et Rameaux Français d'Acadie* dénombre des descendants de ces immigrants partout en France, où l'on peut estimer à plusieurs dizaines de milliers les personnes d'origine acadienne, en Belgique, au Koweït et au Canada. Certains descendants vivant en France ont un père japonais.

Ronnie-Gille LeBlanc, et Paul Delaney²⁵, nous signalent qu'il faut distinguer les Acadiens francophones et les Acadiens anglophones. Dans le monde il y aurait actuellement 4 à 5 millions de personnes d'origine acadienne. Presque la moitié de la population québécoise aurait du sang acadien, mêlé à du sang québécois, mais la plupart des personnes s'identifient plutôt comme Québécois d'origine acadienne et non comme Acadiens. On parle là d'une population de 2 à 3 millions d'individus. En Nouvelle-Angleterre et dans divers états des Etats-Unis, il y aurait 1

25 Professeur d'Anglais à l'université de Moncton, Canada.

million de descendants d'Acadiens, mais qui ne parlent pas le français.

L'association *Les Cousins Acadiens du Poitou* regroupe dans ses membres des descendants, tous issus de familles de *La Ligne*, et souvent cousins. En remontant au plus loin dans leur généalogie, on trouve des Daigre(Daigle), des Boudrot, des Guillot, des Bourg, des Aucoin, des Terriot et des Hébert communs à toutes ces familles. Ils rejoignent en cousinage Philippe Gildas, animateur à la télévision, Dorothée Oliéric, grand reporter à France 2 et Adolphe-Marie Beaufrère, peintre²⁶.

L'aventure de la famille acadienne de Claude Massé-Daigle

Le XVIII^e siècle est loin, et si la transmission orale a accompli son œuvre d'information pendant de nombreuses décennies, l'oubli de l'origine acadienne s'est installé peu à peu au sein des familles. Mais l'histoire extraordinaire de ces aventuriers a induit des recherches généalogiques qui réactivent les mémoires collective et familiale. Claude Massé-Daigle a bien voulu nous retracer l'histoire de ses ancêtres acadiens²⁷.

- Le pionnier, premier de la famille arrivé sur la terre acadienne, est Olivier Daigre né vers 1643 en France. Il épouse Marie Gaudet, née vers 1650, dont les parents sont originaires de Martaizé dans la Vienne, à Port-Royal en 1666. Il y décède en 1686. Ils ont 9 enfants dont Bernard.
- Bernard Daigre, né à Port-Royal en 1670 se déplace à Grand Pré. Il épouse Marie-Claire Bourg, née en 1671. Il décède à l'Île St Jean (actuelle île du Prince Édouard) en 1751. Ils ont 10 enfants, dont François.
- François Daigre, né en 1704 à Pisiguit, épouse Marie Boudrot née en 1705. François Daigre décède en 1772 à Saint-Malo. Ils ont un fils prénommé Marin.
- Marin Daigre ou Daigle est né le 25 mars 1733 à Pisiguit. Suite au Grand Dérangement, il arrive à St Malo fin décembre 1758, accompagné de ses parents François Daigle et Marie Boudrot, et de sa femme Françoise Hébert qu'il a épousée la même année à l'Île Saint Jean en Acadie. Le 8 février 1759 Françoise Hébert décède du choléra (ou de la variole) qui sévissait sur le bateau les amenant d'Acadie.

Le 4 juin 1764, Marin Daigle se remarie à Pleslin en Bretagne avec Thècle Terriot née le 22 septembre 1742 à Tagasmigouche en Acadie. Elle est la fille de Claude Terriot et de Marie Guérin, décédés tous les deux à l'hôpital de St Servan à leur arrivée en France. Marin et Thècle ont 4 enfants tous nés à Trigavou en Bretagne : Romain né le 28 août 1765, Brigitte née le 25 mai 1767, Marin et Marie-Anne nés en 1769, enfants jumeaux décédés en bas-âge à Trigavou.

Vivant à Pleslin, Bretagne, jusqu'en 1773, ils visitent Belle-Ile au moment de la tentative de colonie mais l'offre ne leur plaît pas. Attirés par les propositions d'établissement en Poitou, ils viennent en bateau à la Rochelle avec toute la famille : les Boudrot, les Guyot, les Daigle. Ils ne se sont jamais quittés, même en Acadie.

Tous arrivent à Châtellerauld en 1773, venant de La Rochelle à pied et en charrette.

Les fermes n° 13 et 15 leur sont attribuées en 1774.

Leur fille, Brigitte qui avait épousé Jean Sainson fils des fermiers du Marquis de Pérusse des Cars, décède en 1785. Dès lors Marin Daigle quitte la ferme de la Jarlandière, commune de Bonneuil-Matours, pour loger à la n° 21 abandonnée par J.B. Mondion parti en Louisiane.

En 1793 il est propriétaire des fermes n° 13, 15, 21, 22 et 23.

Il décède, aveugle, le 31 août 1812 et est inhumé dans le petit cimetière de Cenau.

- Romain Daigle, né à Trigavou le 28 août 1765, fait un mariage mixte en épousant Marie-Thomase Baudeau le 17 février 1789 à Archigny. Elle est née à La Chapelle-Moulière en 1759 et décède à Archigny le 1er décembre 1833. Romain décède le 19 octobre 1837 à

26 Recherches généalogiques de Jacques Nerrou, Racines et Rameaux Français d'Acadie.

27 Entretien avec Claude Massé-Daigle, le 8 février 2010, à Poitiers.

Archigny. Ils ont eu 8 enfants dont 6 vivants : Jeanne, Marie-Anne, Jean, Romain-Alexis, Marguerite, Louis.

La ferme n° 21 leur est attribuée en 1784 et ils en deviennent propriétaires en 1793.

Ils sont cultivateurs.

Romain Daigle vend, le 19 avril 1807, les maisons 13 et 15 sises au village des Huit Maisons, à Jean Dubois dont la famille en est toujours propriétaire.

Vers 1800, la famille Daigle fait présent à l'église Saint-Georges d'Archigny, du magnifique vitrail « La Vierge et l'enfant » que l'on peut toujours admirer.

- Jean, fils de Romain Daigle et de Marie-Thomase Baudeau, est né le 4 novembre 1794 à Archigny. Il épouse dans ce village, le 8 février 1820, Marie-Anne Daillé, fille de Pierre-Pascal Daillé et de Rosalie Bolu. Ils ont 9 enfants dont Edouard-Placide.

Jean est aubergiste sur la place du bourg d'Archigny. L'auberge est située à l'emplacement de l'actuelle boulangerie. Il décède le 8 juillet 1861 à Archigny.

- Edouard-Placide, né en 1827, épouse Augustine Hélie. Il apprend le métier de meunier au moulin de Grusson à Monthoiron et achète le vieux moulin de Vaux à Archigny. Il le transforme en grange et en construit un nouveau, mitoyen, toujours en place.

Ses 2 fils, Alexandre-Placide et Vincent lui succèdent au moulin.

- Alexandre-Placide, né en 1866, y est meunier jusqu'à l'arrêt des petits moulins et part ensuite travailler aux « Grands Moulins d'Ozon » à Châtellerault.

- Vincent Daigle, né le 3 juillet 1869 à Archigny, épouse Eugénie Puisais, née le 23 mai 1878, ils ont 4 enfants : Georges né en 1898, Suzanne née en 1900, Marie-Claire née en 1902 et Denise (dite Rolande) née en 1908.

Vincent reste au moulin où il s'installe boucher, se déplaçant également dans les fermes pour y abattre les bêtes.

Le moulin n'étant plus utilisé, l'eau y est arrêtée vers 1935-1940.

Il décède en 1940. Son épouse Eugénie reste au moulin et décède à la maison de retraite de La Puye en 1962.

Aucun de leurs enfants ne demeure au moulin qui reste malgré tout dans la famille .

- Denise (dite Rolande) épouse Lowinski Massé et de cette union naît un fils, Claude, qui vit à Poitiers. Descendant de la principale famille d'immigrés acadiens de La Ligne, il fonde, en 1980, l'association Les Cousins Acadiens du Poitou dont il fut président et dont il est actuellement vice-président..
- Claude Massé-Daigle a une fille Marie-Paule qui a elle-même trois enfants :
- Vincent, qui a deux enfants : Paul-Antoine et Clément
- Céline, qui a un enfant : Jules
- Jacques, qui est célibataire



Retrouvée dans une brocante, une bouteille de Jean Daigle, aubergiste vers 1850 à Archigny

© Coll. Claude Massé-Daigle

Nationalité et identité

Nationalité

Connus pour être des Français neutres, les « *Neutral French* »²⁸, les Acadiens ont toujours revendiqué la nationalité acadienne.

Le 7 juillet 1773, suite à la consultation des Acadiens de Saint-Malo sur la proposition de l'établissement en Poitou, les députés acadiens ne dirent-ils pas à Lemoyne en parlant de leurs députés « *Vous avez, Monsieur, remis aux chefs de notre nation...* ». A ce mot « *nation* » Lemoyne se mit fort en colère et répondit « *Je ne connais les Acadiens que comme Français, comme sujets du roi soumis à son obéissance et à celle de ceux que Sa Majesté a commis pour exercer son autorité, non comme une nation étrangère...* »²⁹.

Ils sont pourtant enregistrés sur tous les états, listes et rapports comme étant Acadiens. Ils ont toujours été fidèles à la France et ont toujours refusé de prêter allégeance à la couronne d'Angleterre, désirant rester Français, même lorsque la France les abandonna à leur triste sort.

Aujourd'hui, l'Acadie n'est pas un pays mais un territoire sans frontières, dont les habitants se disent toujours Acadiens et se battent pour conserver la langue française.

Identité

Il nous paraît intéressant d'aborder l'identité de ces Acadiens, pionniers exilés dès 1604, colons déportés en 1755 puis déplacés à nouveau en France et en Louisiane, mais aussi l'identité de leurs descendants habitant l'actuelle Acadie, ou vivant en France et ailleurs dans le monde. Comment s'identifient ces descendants d'ici et d'ailleurs, quels sentiments éprouvent-ils face à cette péripétie hors du commun qui fit de leurs ancêtres des immigrants ? Qu'en est-il de cette histoire identitaire ?

Certains membres de l'association *Les Cousins Acadiens du Poitou* nous ont confié, lors de différents entretiens, leur sentiment envers leurs ancêtres acadiens. Ces ressentis montrent tous une appartenance au groupe, à la famille, un besoin de parler de l'histoire collective.

Claude Massé-Daigle... « *Le sentiment le plus fort que je ressente pour mon ascendance acadienne est le besoin de divulguer l'aventure humaine, peu connue, vécue par des femmes et des hommes qui avaient bien mérité ce havre de paix qu'était l'établissement acadien de La Ligne. C'est ce sentiment qui m'a conduit à fonder cette association liée à nos ancêtres, de l'avoir fait vivre pendant de longues années* ».

Viviane Echevard ... « *J'éprouve pour mon ascendance acadienne une forte admiration, à la fois pour la volonté d'une famille de réussir sa vie et pour celle de préserver les membres de sa tribu, famille fière d'appartenir à un pays, la France* ».

Gérard Ardon-Boudreau... « *Je n'ai pas de sentiment particulier sur le fait de mon ascendance acadienne. Cependant cela m'a fortement incité à découvrir les origines de cette situation et par ricochet j'ai été amené à m'intéresser à cette page tragique de l'histoire de France et à approfondir le parcours des pionniers partis au début du 17^{ème} siècle et de leurs descendants. Savoir d'où l'on vient, comment on est arrivé là, et où l'on est aujourd'hui, ne peut apporter qu'un enrichissement personnel. Le terme Acadien a sans aucun doute été un déclencheur important mais il n'apporte aucune valeur ajoutée à l'histoire qui nous concerne. Mais lorsque je reçois au musée des Acadiens d'Acadie, que nous discutons de nos racines communes, que nous nous trouvons des ancêtres communs, savoir qu'à un moment de cette vie passée nos familles ont été les mêmes, j'éprouve alors une très grande émotion* ».

28 Ernest Martin, *op. cit.* p. 18.

29 *Idem*, p. 113.

Michel Raymond... « *Je suis fier des positions prises par mes ancêtres et de la façon dont ils ont géré les difficultés de leur vie. Ils ont, malgré ce qu'il s'en dit, réussi leur intégration puisque nous, leurs descendants, sommes là* ».

Lucien Germe... « *Grâce à l'histoire de mes ancêtres je suis, depuis l'enfance, passionné d'histoire et de géographie. Mon rapport au passé est à la fois de la fierté et de la curiosité. Cette aventure est une véritable odyssée, avec des épisodes dramatiques ; quitter son pays au XVIII^e siècle pour un autre continent, quel esprit d'aventure !* ».

Les Acadiens d'outre-Atlantique venant en visite sur la Ligne se disent tous nos cousins et sont heureux de « *retrouver la terre de leurs ancêtres, de retrouver leurs racines* ».

Mariette Mignet³⁰, dans son article intitulé *Altérité et identité, les exils acadiens comme témoins (entre Poitou et Canada)*, aborde l'identité des personnes ayant été déplacées ou exilées, et plus précisément les Acadiens confrontés à plusieurs exils.

« *Sur le plan individuel, on parle de processus de déterritorialisation, qui correspond à une réinscription dans l'histoire collective [...] l'exilé est un être de frontière...* »

« *Les visiteurs Acadiens [du musée des Huit-Maisons] soulignent les ruptures, provoquées par les différents exils, d'une histoire collective que les individus éprouvent le besoin de reconstruire dans une reconstruction à la fois géographique et temporelle : refaire des repères. A les lire, on comprend que le déplacement géographique a causé un autre déplacement, celui de la géographie psychique, cette dernière étant construite dans l'enfance à partir des images, du lieu d'habitation, de l'adresse, du nom relié à d'autres noms, etc. Tous ces aspects d'une géographie extérieure constituent le socle d'une géographie intérieure. D'où l'importance donnée aux arbres généalogiques qui situent les ancêtres entre deux dates, dans un temps, un lieu, et une lignée* ».

Prenons pour exemple une inscription du Livre d'or du musée acadien des Huit-Maisons : « *... expression d'une parole psychique faite de l'émotion toujours ressentie, du besoin de reconstitution, un besoin de mémoire ancestrale* »³¹.

« *Le 17 août 1997... Ce fut très touchant de fouler le sol de mes ancêtres et de rencontrer des descendants si gentils, si accueillants. Je me suis vraiment senti chez moi et je ne sais pas comment remercier sauf dire que je reviendrai. Savoir qui l'on est c'est une chose, connaître ses racines c'est bien plus, mais en prendre conscience c'est tout autrement. La semaine passée dans cette belle région me marquera certainement pour... toujours* »³².

Et Jung de s'interroger : « *Suis-je une combinaison de vies d'ancêtres ? [...] Tandis que je travaillais à mon arbre généalogique, j'ai compris l'étrange communauté de destin qui me rattache à mes ancêtres...* »³³.

Laissons à deux éminences la conclusion sur ce point : « *On ne peut vivre sans racines* »³⁴, dit Jean Verdon, professeur honoraire des Universités, histoire du Moyen Age, rejoignant ainsi la pensée de Voltaire, qui railla fort les physiocrates³⁵ : « *C'est la mémoire qui fait l'identité...* ».

Françoise Glain

30 Psychanalyste, Docteur ès Lettres en psychopathologie et psychanalyse, clinicienne à Poitiers, 86.

31 Extraits de *Altérité et identité, les exils acadiens comme témoins (entre Poitou et Canada)* les Cahiers Jungiens de Psychanalyse, n° 133, mai 2011

32 Extrait du Livre d'Or de la Ferme-musée acadienne d'Archigny.

33 Extraits de *Altérité et identité, op. cit.*

34 *Historia*, janvier 2011, n° 769, p. 13.

35 Voltaire, *L'homme aux 40 écus*.

Bibliographie :

Braud Gérard-Marc, De Nantes à la Louisiane, Ed. De l'Ouest 2008.

Bugeon Guy-Charles, Les fermes acadiennes du Poitou et leurs occupants de 1774 à 1793, Ed Les Cousins Acadiens du Poitou 1996.

Coussot Paulette et Ducluzeau Jeanne, Le Pays Châtelleraudais et les Acadiens, édition Châtelleraut Québec Souvenir Acadien et Office du Tourisme de Châtelleraut, Impr. 1994.

Larin Robert, La contribution du Haut-Poitou au peuplement de la Nouvelle-France, Ed. D'Acadie 1994.

Massé-Daigle Claude, Chronologie acadienne de 1604 au 20^e siècle, à compte d'auteur, réédité par les Cousins Acadiens du Poitou.

Mignet Mariette, Altérité et identité, les exils acadiens comme témoins (entre Poitou et Canada), publication par les Cahiers Jungiens de Psychanalyse, n° 133, mai 2011, 13 rue Ganneron, Paris 18^e

Pauly Claudine et Gagnaire Jacqueline, Le marquis de Pérusse des Cars, un seigneur en Poitou au siècle des Lumières, Ed. Association Monthoiron Patrimoine 2004.

Rouet Damien, Insertion des Acadiens dans le Haut-Poitou et la formation d'une entité agraire nouvelle, thèse de doctorat 1994, Université de Poitiers.